

# LE POLITIQUE,

## JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

### ANGLETERRE. — LONDRES, 6 OCTOBRE.

On attend ici sous peu de jours le grand-duc Michel venant de La Haye.

Dans un moment où l'on prétend que le prince royal de Prusse pourrait bien ne s'être rendu à Amsterdam que pour engager le roi Guillaume à conclure un arrangement avec la Belgique, il ne saurait être hors de propos de poser le point précis de la question. C'est ce que fait très bien la lettre suivante adressée de Francfort au *Morning Chronicle* :

Il ne sera pas superflu d'entrer dans quelques détails sur la situation politique des affaires au commencement de l'année. Le roi de Hollande avait demandé l'adhésion de la diète à la cession d'une partie du Luxembourg, mais il refusait de reconnaître les 24 articles. Les états-généraux de Hollande se montraient cependant de plus en plus pressés; ils appelaient de tous leurs vœux la solution de la question, mais le roi rejetant le blâme tantôt sur la diète tantôt sur les agnats, paraissait décidé à reculer par un ajournement défini la conclusion de cette affaire. Ce fut dans ces circonstances que les ambassadeurs d'Autriche et de Prusse posèrent à la commission militaire de la diète la question suivante : Quelle influence exercerait l'incorporation de certaines parties du Limbourg dans la confédération sur la décision de la question, si les cessions territoriales du Luxembourg, modifiées d'une manière désavantageuse la ligne défensive de la confédération? Le cabinet de La Haye ne pouvait manquer d'être effrayé par une telle question qui attaque directement le nerf de ces négociations factices.

M. de Grinne, ministre du roi de Hollande, a commencé par protester solennellement contre la position de la question, et s'est efforcé de prouver que la diète n'était pas compétente pour décider une question que le roi n'avait pas proposé. Il affectait de trouver dans le rapport de la commission militaire une allusion à la cession de Maestricht et de Venloo à la confédération; il ajoutait que son maître ne se laisserait jamais dépouiller, et qu'au besoin, il trouverait appui et protection auprès des autres puissances européennes. Le président de la diète, comte de Bellinghausen, a rétorqué parfaitement cette attaque. Il a répondu que la diète ne pouvait pas feindre d'ignorer le traité des 24 articles devenus partie intégrante des traités européens, et que la commission militaire n'avait jamais conçu la pensée de céder Maestricht ni Venloo. Ce n'est là qu'une manœuvre de la Hollande pour effrayer les états-généraux. L'ambassadeur de Prusse a soutenu celui d'Autriche. L'ambassadeur de Danemarck (Holstein) a fait remarquer que la diète était libre de mettre à son adhésion à la cession territoriale, les conditions qui pouvaient lui convenir, sans notifier sa résolution aux cours européens.

Le roi Guillaume de Hollande se voyant abandonné par l'Autriche et la Prusse fit des efforts incroyables auprès des cours de Bavière, de Wurtemberg, de Saxe et d'autres pour obtenir la décision fédérale d'un échange. Des publicistes à la solde travaillèrent à soulever les populations allemandes, faisant un double appel au teutonisme et au protestantisme en faveur de la Hollande, mais toutes ces manœuvres échouèrent et le 16 août 1836 la diète germanique adopta les résolutions qui sont déjà connues.

Après le vote, l'ambassadeur de Hollande a protesté

### DUFAVEL DANS SON PUIT.

L'intérêt qui s'est attaché à l'étrange catastrophe, à l'existence souterraine, à la délivrance miraculeuse d'un simple ouvrier, ne s'est point encore épuisée. Ce puits avait soixante-deux pieds de profondeur et il était creusé dans un sable mouvant. Bah, dis-je, j'ai bien le temps d'aller chercher mon benot! et je me suis fait descendre. Bientôt, au milieu de la route, j'entendis tomber de grosses pierres; je poursuivis tout de même ma marche et j'arrivai en bas; je plaçai alors deux planches dans mon benot et j'y mettais le pied pour remonter, quand j'entendis quelque chose craquer au-dessus de moi; je regardai et je vis cinq des tambours du puits se rompre en même temps. Je criai bien fort, mais je fus à l'instant couvert par l'éboulement et je ne vis plus rien.

Les tambours du bas avaient été renversés par le haut, et ceux du haut par le bas; c'est ce qui a retenu sur ma tête le sable qui s'est amoncelé sur les planches qui le soutenaient.

J'étais, dit-il, au haut du puits à sept heures du matin, lorsqu'un de mes compagnons me dit en remonant précipitamment, qu'il allait y avoir un éboulement. Ce puits avait soixante-deux pieds de profondeur et il était creusé dans un sable mouvant. Bah, dis-je, j'ai bien le temps d'aller chercher mon benot! et je me suis fait descendre. Bientôt, au milieu de la route, j'entendis tomber de grosses pierres; je poursuivis tout de même ma marche et j'arrivai en bas; je plaçai alors deux planches dans mon benot et j'y mettais le pied pour remonter, quand j'entendis quelque chose craquer au-dessus de moi; je regardai et je vis cinq des tambours du puits se rompre en même temps. Je criai bien fort, mais je fus à l'instant couvert par l'éboulement et je ne vis plus rien.

Les tambours du bas avaient été renversés par le haut, et ceux du haut par le bas; c'est ce qui a retenu sur ma tête le sable qui s'est amoncelé sur les planches qui le soutenaient.

faisant pour son maître, la réserve de tous ses droits sur les possessions et privilèges garantis par la confédération. Le président de la diète a repoussé cette protestation comme n'étant pas fondée, la diète n'ayant pas la prétention d'obliger le grand-duc et le roi à accepter ces conditions qu'elle se bornait à présenter comme indispensables pour l'échange.

Les restes mortels de Mme Malibrant ont été ensevelis samedi dernier à Manchester dans l'église collégiale. Les circonstances qui ont amené la mort de cette femme intéressante ont produit une vive impression sur les habitants de Manchester et sur la population de comté. Le deuil a été général. A huit heures du matin le glas funèbre a retenti.

Le cortège s'est réuni à l'hôtel de Mosley-Arms, dont l'entrée principale était tendue de riches draperies noires. A neuf heures, les révérends J. Crook et R. Firth, de la chapelle Saint-Augustin, ont été admis dans la chambre mortuaire. Ils étaient suivis des pleureurs (*mourner*) et de quelques personnes de la famille Richardson. Le corps était enseveli dans un cercueil de chêne placé sur le lit et recouvert d'un drap noir. A la tête du cercueil était un crucifix, et des bougies brûlaient dans des chandeliers d'argent. Les porteurs et les pleureurs se sont alors rangés autour du lit, et les deux prêtres catholiques placés aux pieds ont recité l'office des morts.

A dix heures et demie, le corbillard, traîné par quatre chevaux, est arrivé devant l'hôtel et a conduit le cercueil à l'église catholique. On lisait sur un plateau d'airain ayant la forme d'un bouclier l'inscription suivante : « Maria Felicia de Bériot, décédée le 29 septembre 1836, à l'âge de 28 ans. » La même inscription était reproduite sur un autre plateau où étaient représentés, sur les quatre coins, des chérubins. Six voitures de deuil, attelées de quatre chevaux, suivaient le corbillard.

En quittant Manchester, M. de Bériot a chargé M. Béal de faire placer dans l'église un marbre à la mémoire de Mme Malibrant; avec une inscription indiquant que sous ce marbre reposent ses restes mortels. Un monument doit être élevé par souscription à la mémoire de la célèbre cantatrice. Comme témoignage de leur respect, les pleureurs (*mourner*) ont exprimé le désir de faire demain un service dans l'église collégiale.

### FRANCE. — PARIS, 7 OCTOBRE.

Le *Moniteur* du 8 octobre renferme, dans sa partie officielle, le rapport suivant :

Paris, le 6 octobre 1836.  
Sire, je me conforme aux ordres de Votre Majesté, en appelant sa royale sollicitude sur le sort des condamnés politiques.

Après la douloureuse nécessité de repousser la force par la force, et d'assurer le triomphe de la raison et du droit, un grand devoir nous était imposé; nous devions l'exemple d'une répression judiciaire qui confit les mauvaises passions, assurât l'exécution des lois et garantit la paix publique; c'était le droit de votre couronne, son devoir envers la société; et plus l'esprit de parti s'obstinait à contester ces conditions essentielles de l'ordre, plus il importait de les faire prévaloir contre des maximes perverses qui ne reconnaissent d'autre pouvoir que la force.

La justice du pays a eu son cours; le morale sociale a été

Mon benot se trouvait encore attaché à la corde à l'aide de laquelle j'étais descendu et un peu renversé contre ma jambe gauche. L'endroit où j'étais renfermé avait à peu près sept pieds de hauteur le premier jour; mais cet espace a diminué peu à peu, et, dès le troisième, j'ai été condamné par l'affaissement des planches et de la terre qu'elles supportaient à la position pénible que j'ai gardée pendant les onze jours qui se sont écoulés jusqu'à ma délivrance. Mes compagnons qui étaient restés en haut, croyant me sauver par ce moyen, ont tiré la corde; le benot s'est alors élevé jusqu'aux planches qui retenaient l'éboulement; et comme ils faisaient de nouveaux efforts pour l'attirer à eux, le benot pressé contre ces planches, les ébranlait et en faisait tomber de la terre. Je vis bien alors qu'on ne pouvait pas le tirer jusqu'en haut; on aurait bien employé la force de vingt bœufs sans y réussir!

Mes pauvres camarades me crurent perdu, car ils cessèrent de tirer la corde. Alors je l'amenai à moi et je la roulai dans le benot, de crainte qu'ils ne tentassent une nouvelle entreprise du même genre. Mais bientôt ils recommencèrent; sentant alors remonter la corde, je la coupai avec mon couteau (1), avant que le benot eût été de nouveau enlevé vers les planches; je fis bien, car on recommença bientôt à tirer d'en haut cette malheureuse corde qui disparut en laissant le benot près de moi. Le trou par lequel elle avait passé forma une

(1) Voilà la cause de la délivrance de Dufavel. Après que ses compagnons l'eurent ainsi abandonné, un jeune homme vint tourner la manivelle du treuil, et voyant qu'il n'éprouvait pas de résistance après deux tours, il courut engager les puisatiers à revenir. Ceux-ci revinrent en effet, tirèrent de nouveau la corde, et la voyant coupée franc, ils eurent la douce certitude qu'elle l'avait été par leur infortuné camarade, et par conséquent il existait encore. Ils recommencèrent à l'instant l'œuvre de sa délivrance.

satisfaite; l'ordre public s'est affermi, et tout fait espérer qu'il ne sera plus troublé par ces criminelles attaques, impuissantes contre un gouvernement appuyé sur les intérêts généraux, et fort des sympathies nationales.

Sire, l'état moral du pays et les dispositions d'un assez grand nombre de condamnés politiques eux-mêmes, permettent aujourd'hui de faire du droit de grâce une large et impartiale application. Ce n'est pas une amnistie générale, indistinctement accordée, que je vous propose de proclamer. Cette mesure serait célébrée par les factions comme le désaveu de cette courageuse magistrature qui s'est montrée si grande au milieu des discordes civiles. Elle aurait le grave inconvénient d'affaiblir l'effet moral des jugements, de confondre les hommes résignés avec les condamnés toujours menaçants, de mettre sur la même ligne le malheureux qui demande grâce, et le coupable qui brave et insulte encore la justice du pays.

La mesure que j'ai l'honneur de soumettre à Votre Majesté est plus équitable, plus politique; elle est aussi plus conforme aux principes de la justice distributive, dont il me paraît d'un bon exemple de ne pas s'écarter, même dans la répartition des grâces.

Le cœur de Votre Majesté est toujours prêt à se laisser toucher par le repentir, par l'appel à sa clémence, par une conduite régulière; mais il ne doit rien à l'obstination dans les principes subversifs, au désordre, à la menace. La clémence, exercée d'une manière aveugle, multiplie les crimes et éternise les causes de discorde; appliquée avec discernement, elle porte au repentir et amène tôt ou tard cette conciliation, souhaitée par Votre Majesté, mais qu'elle ne peut accepter que comme la conséquence de la soumission à sa légitime autorité.

Le droit de grâce, ainsi compris, n'est point une concession à l'exigence des partis; la France y verra, au contraire un témoignage de la force de votre gouvernement, de sa confiance en lui-même, de l'inutilité de toute nouvelle attaque. Le roi peut pardonner à des hommes abusés, séduits, entraînés, qui reconnaissent leurs fautes son gouvernement n'en sera que plus fort pour faire respecter son autorité. Indulgence pour le passé, grâce à ceux qui recourent loyalement à votre clémence, mais ferme volonté de continuer à réprimer énergiquement toute nouvelle entreprise qui aurait pour but ou pour objet de troubler la tranquillité publique; tels sont, Sire, les motifs qui m'ont décidé à présenter à votre approbation le tableau ci-joint des grâces.

C. PERSIL.

Approuvé: LOUIS PHILIPPE.

Suivent les noms de soixante-deux condamnés auxquels il est fait remise de leur peine.

Voici leurs noms : Forthom, Facconi, Petet, Roussel (J.), Roussel (P.), Carpentier, Boyer, Dupain, Battout, O'Reilly, Carrier, Thion, Arnaud, Poilpré, Héral, Ravet, Hélineau, Bourreau, Michaux, Violleau, Lecoq, Ofrédo, Evain, Lepage, Lahoussaye, Guérin, Bélisson, Mazoyer, Chataignier, Bille, Morel, Julien, Laporte, Boyer, Genest, Adam, Guichard, Mollard, Béchet, Gailleau, Charles, Terreau, Pasquereau, Bernard, Robert, Jannet, Desalleux, Menuet, Knuffin, Grégoire, Morand, Courant, Huart, Tremouillé, Robert des Chataigniers, Victoire Frou, Julie Frou, Satgé-Bordes, Coquery, Boudon, Leconte de Beauvais, Gastineau, Bégeaud.

petite ouverture par laquelle filtrait le sable. Fort heureusement un caillou s'y engagea et bientôt le trou fut bouché. J'étais placé dans un côté du puits, le dos tourné contre la terre, et sur ma tête se trouvait l'éboulement d'où le sable et les pierres tombaient sur moi; il en est bien tombé un bon mètre.

Ce sable, en s'accumulant sur le sol, embarrassait mes jambes; j'étais obligé de le faire descendre sous mes pieds, et je me trouvais ainsi élevé peu à peu malgré moi vers les planches qui faisaient voûte au-dessus de mon réduit. Le troisième jour j'étais déjà tellement exhaussé que j'ai été obligé de me courber et de me placer comme je vais vous le dire : j'avais la jambe droite pliée sous moi, la jambe gauche étendue à côté du benot, le pied placé dans un trou entre deux planches, le genou droit sous le jarret gauche, le corps plié, l'épaule gauche appuyée contre deux planches du tambour près du cercle qui les retenait, et la tête baissée vers l'épaule gauche; mes bras étaient à peu près libres, je pouvais les étendre à moitié; avec ma tête je touchais les planches de la voûte qui s'était formée si miraculeusement au-dessus de moi; pendant tout le temps que j'ai resté là, j'ai senti tout autour de moi des morceaux de planches heissées qui ont eu assez de force pour résister à la pression de l'éboulement et pour retenir le sable qui m'aurait incontestablement étouffé.

Mais comment, lui a demandé le docteur Bienvenu, est-on parvenu à se faire entendre de vous; comment l'air nécessaire à votre respiration pouvait-il vous arriver?

J'ai déjà dit, a répondu Dufavel, qu'il était resté un trou, pas bien grand au-dessus de ma tête; je ne le voyais pas, mais la filtration du sable me prouvait qu'il existait. Le samedi matin, à deux heures, j'entendis qu'on m'appela d'en haut. Je répondis : cherchez bien du côté où je suis, c'est du côté du cerisier (ce cerisier s'élevait tout

Cette liste se divise ainsi : Condamnés de juin 10 ; condamnés par la chambre des pairs (1<sup>re</sup> catégorie de Lyon) 14 ; chouans 31 ; propos séditieux dans les départements 4 ; affaire d'avril (catégorie de Lunéville) 1. Parmi les graciés de juin, tous, excepté deux, furent sortis dans un an de leur prison. Des deux autres, l'un avait encore trois ans ; quant à l'autre, M. J. Heisly, condamné à la déportation, sa peine est commuée en dix ans de bannissement, et les graciés de la catégorie de Lyon sont ceux qui acceptèrent le débat dès le premier jour.

Le condamné de la catégorie de Lunéville qui obtint grâce est le jeune médecin Bechet qui fut condamné à trois ans de prison, bien que M. Martin (du Nord) eût abandonné l'accusation contre lui.

Les quatre condamnés pour cris séditieux sont tout-à fait inconnus.

Mais lorsqu'on passe aux chouans qui à eux forment la moitié juste des graciés, on trouve des noms célèbres. Lahoussaye, condamné à la déportation comme chef de bandes, Bourreau, Bernard, condamnés à mort pour le même fait ; l'ex-officier suisse Kaufman, condamné à 20 ans de détention ; le gendarme Huart, condamné aux travaux forcés à perpétuité ; Désalleur, à la déportation, et Moraud, à vingt ans de travaux forcés, tous comme chef de bandes.

Un nom a dû surprendre, c'est celui de Robert des Chateaux, chef de bandes, qui, il y a douze jours seulement a purgé sa contumace et a été condamné à un emprisonnement d'un an ; bien que son pourvoi ne soit pas jugé, il a obtenu grâce complète.

Pour presque tous les graciés condamnés à la surveillance, cette peine est maintenue.

— On lit dans la Paix :

Les affaires hollando-belges occupent toujours les puissances de l'Europe et surtout la Prusse, à qui ses intérêts commerciaux et politiques font désirer plus qu'à toute autre le rétablissement des relations, sinon amicales, au moins de bon voisinage entre la Hollande et la Belgique. On attribue donc, avec quelque raison, à la présence du prince de Prusse à La Haye un motif politique, et on pense que des conseils de paix et de conciliation auraient été donnés par lui à la cour hollandaise. La Prusse espère changer surtout les résolutions du roi Guillaume, en ce qui concerne l'affaire de Luxembourg et du Limbourg, qui est à vrai dire le seul obstacle actuel à un arrangement définitif. On espère que la médiation influente de la royauté prussienne, représentée par son héritier présomptif, achèvera de mener à bien une affaire qui est maintenant à sa dernière crise diplomatique.

— La retraite mystique dans laquelle s'est volontairement cloîtré le clergé de Paris s'est aussi étendue aux femmes du monde, des loges ont été disposées dans plusieurs convents de femmes pour les recevoir ; les prix de la pension pour la huitaine est de 40, 50, et jusqu'à 100 fr.

— On nous communique de curieux détails sur un antique, trouvé dernièrement en Bourgogne. Cet antique, trouvé entre Saulieu et Autun, à Liernais (Côte-d'Or), est une tête de taureau, du travail le plus exquis, en or ou platine en métal précieux qui paraît être, à n'en guère douter, après un examen attentif, de cet airain de Corinthe pour lequel les dames romaines eurent un enthousiasme si incroyable, qui fut si fameux chez les anciens, et dont la composition est restée un secret.

Cet antique présente trois questions principales à résoudre.

1. Une question de chimie sur un métal d'une composition inconnue qui, chose bien remarquable, exhale une bonne odeur. Assurément, dans ce temps où la chimie a fait de si grands progrès, cette composition va être facilement analysée et reproduite, et les arts pourront en tirer un grand profit ; car, sans compter sa bonne odeur (une des choses à laquelle, suivant Martial et autres, on reconnaissait l'airain de Corinthe), il semble que ce métal mixte, tenant un juste milieu entre tous les métaux, n'aura dans l'usage les inconvénients ni de l'or, ni de l'argent, ni de l'airain, mais au contraire tous les avantages de ces différents métaux, comme cela paraît par l'échantillon que donne cet antique. Mais il me semble aussi que si on fondait une statue de ce métal de Corinthe, une fois reconnue et reproduit, cette statue serait parfaitement l'emblème de l'ordre so-

cial actuel. Etrange découverte faite en France justement à pareille époque !

2. Une question d'histoire, puisqu'il serait possible que cet antique, par les imperfections singulières de mélange de métaux qui se remarquent dans sa composition, vint confirmer un fait historique contesté par les modernes, à savoir, ce mélange d'or, d'argent, d'airain dans l'incendie de Corinthe.

3. Une question de statuaire sur cette tête, de la beauté la plus remarquable.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Voici comment le Journal des Débats résume aujourd'hui la situation militaire de l'Espagne :

On donne pour prétexte à l'inaction du corps d'Alaix, l'embaras des douze cents prisonniers qu'il venait de faire, et la nécessité de les conduire sur la route de Carthagène, jusqu'à ce qu'une autre colonne vienne au devant pour les recevoir. Mais un détachement de six à huit cents hommes suffisait pour cette conduite de prisonniers, et le gros de la division aurait dû naturellement continuer à poursuivre Gomez pour tirer parti du succès de Villa-Real. Il faut donc que le brigadier Alaix ait été contraint à l'inaction, et même ensuite à la retraite, par l'infériorité de ses forces et par les mouvements de quelques autres corps ennemis sur ses flancs.

Quant au succès de Villa-Real, il est dû à un coup de tête du colonel de cavalerie D. Diego de Léon, qui commandait l'avant-garde. Découvrant de loin la queue de la colonne carliste qui serpentait sur la route, et profitant d'une disposition du terrain qui pouvait le dérober pendant quelques instants aux regards de l'ennemi, il se précipite au galop par un détour sur cette arrière-garde qui se trouve ainsi chargée à l'improviste et coupée sans avoir le temps de se former ni de se reconnaître. En même temps, des soldats de la garde royale faits prisonniers à l'affaire de Jadraque, et qui avaient pris service avec les carlistes, se mettent à crier : Vive la Constitution ! et à tirer sur leurs nouveaux camarades. Les carlistes, frappés d'une terreur panique, mirent bas les armes sans combattre. Il y avait parmi eux beaucoup de nouveaux enrôlés que Gomez avait recrutés en route, et une cohue de muletiers et de gens attachés au service des bagages. La déroute fut l'affaire d'un moment. Les christinos, pour un si grand résultat, n'eurent que cinq ou six hommes de tués, ce qui prouve bien qu'il n'y a pas eu engagement sérieux avec les troupes de Gomez, mais seulement surprise, coup de main hardiment exécuté sur une de ses colonnes.

L'auteur du succès, le colonel D. Diego de Léon, était suspect au parti dominant, en sa qualité de gendre du marquis de Zembrano qui fut un des ministres de Ferdinand VII avec M. Calomarde. La destitution du colonel était demandée, il le savait, il l'attendait même d'un moment à l'autre. C'est pour sortir du service avec éclat et pour faire honte à ses dévoués, qu'il a saisi ardemment l'occasion qui s'offrait à lui de charger, de vaincre ou de se faire tuer.

Gomez parcourt maintenant la partie de l'Andalousie située entre la Sierra-Morena et le Guadalquivir. Il a, dit-on, déjà occupé successivement la Carolina, Ubeda, Baza, Lénarès, Bailen et Andujar, à douze lieues de Jaen. Il intercepte ainsi la grande route de Madrid à Séville et à Cadix par Cordoue. Ses progrès seront faciles pendant les premiers jours de sa marche en Andalousie, jusqu'à ce qu'on ait eu le temps de réunir des forces et de combiner des mouvements, parce que le pays est presque entièrement dépourvu de troupes de ligne. Le général Quiroga, qui commande les provinces de Grenade et de Jaen, n'a guère que trois ou quatre bataillons à faire marcher contre l'entrepreneur Gomez.

Rodil a pris position le 26 à Huete, entre Madrid et Cuenca ; il avait fait cantonner les divisions de la Vieille-Castille du côté de Medina-Celi, près de Sigüenza, sur la route de Madrid à Saragosse, et il allait entrer en communication avec le général San-Miguel, qui marchait de Teruel vers la province de Cuenca.

En établissant un corps de troupes à Medina-Celi, Rodil avait en vue l'expédition carliste de don Pablo Sanz, qui devait passer l'Ebre à Calahorra pour marcher sur la Castille

par Soria. Mais depuis que cette expédition est en pleine marche par les Asturies ; il va falloir changer toutes les dispositions primitives. L'invasion de Gomez en Andalousie devient une complication nouvelle.

Madrid ne peut plus être menacé, mais la guerre, concentrée auparavant dans la Navarre, est venue étendre son cercle jusques dans les provinces qui entourent la capitale.

La nouvelle que nous avons donnée hier de l'échec éprouvé par les carlistes devant Saint Sébastien, est confirmée. Ils ont tenté d'emporter d'assaut les retranchemens d'Alza, entre Saint Sébastien et le port du Passage ; mais après une fusillade meurtrière, ils se sont retirés avec une perte que l'on porte à mille hommes en tués et blessés, dont deux officiers supérieurs. Le général carliste Guibelalde avait entrepris malgré lui cette attaque sur la foi de deux colonels qui avaient répondu du succès.

BELGIQUE.

Bruxelles, 9 octobre. (Trois heures). On n'a pour ainsi dire rien fait au Lloyd, le cours de Paris n'étant pas exactement connu. Le prix de l'actif espagnol est resté entre 23 3/4 7/8 argent. Brasseries 112 argent.

Amsterdam, 8 octobre. — Dette active 2 1/2 p. c. 53 3/8 1/2 3/8 5 p. c. 401 3/4 7/8 3/4, billets de chance 22 5/16 1/4 3/16, syndicat 95 3/4, société du commerce 176 3/4, Ardoins pièce de 85 liv. 24 1/4 3/4 5/16, brésiliens 84, Naples 90 1/2, russes 104. Les opérations de la bourse ont été insignifiantes.

Londres, 7 octobre. (4 heures). — Nos consolidés ont encore fléchi, les valeurs étrangères étaient faibles et les opérations assez bornées. Consolidés 88 5/8 à 3/4 (baisse 1/4), hollandais 2 1/2 p. c. 53 3/4 7/8 à 1/4 (baisse 1/4), 5 p. c. 401 3/4 1/2 3/4 à 100 (baisse 1/2), espagnols active au comptant 26 1/8 25 7/8 26 1/4 25 3/4 à 1/2 (baisse 1/2), sur 17 courant 26 25 7/8 26 1/8 26 1/4 25 3/4 1/2 3/4 à 1/2 à 5/8 (baisse 5/8), passive 8 7/8 3/4 5/8 à 1/2 (baisse 1/2), différée 11 1/8 10 7/8 à 3/4 (baisse 1/2); portugais 5 p. c. 51 1/2 51 5/16 1/4 à 5/16 (sans variation), 3 p. c. 33 3/4 34 3/4 à 1/2 (sans variation.)

Les promotions dans l'armée ont été ajournées.

— M. le duc d'Arenberg a pris 30 billets de la loterie de l'exposition des Beaux-Arts.

— M. le comte de Meulenaere, ministre des affaires étrangères, éloigné de son poste pendant plusieurs mois par une maladie très grave, est attendu aujourd'hui à Bruxelles.

— MM. Kats et Michaels ont été mis hier en liberté sous une caution de 800 frs. pour chacun, par ordonnance de la chambre du conseil, rendue sur une nouvelle requête que ces prévenus ont présentée hier, après la nouvelle de leur renvoi devant le tribunal correctionnel.

— On sait que lorsque les personnes chargées par M. de Bériot, de rapporter en Belgique les dépouilles mortelles de Mme. Malibran, sont arrivées à Manchester, l'enterrement avait déjà eu lieu. Nous apprenons que la demande d'exhumation a rencontré des difficultés.

Sur le désir exprimé par M. de Bériot, le ministre des affaires étrangères a transmis à la légation belge l'autorisation nécessaire, pour obtenir l'intervention officielle de lord Palmerston et du secrétaire-d'état au ministère de l'intérieur lord John Russell.

— MM. Simons et de Ridder, ingénieurs-directeurs du chemin de fer, s'occupent en ce moment du tracé des plans des sections des deux routes vers la France, savoir : de Bruxelles à Mons, et de Gand à Lille. Le travail, qui sera achevé d'ici à peu de temps, sera immédiatement présenté à M. le ministre de l'intérieur ; et si son adoption ne se fait pas attendre, comme il faut l'espérer, les travaux, qui seront décidément exécutés par le gouvernement, pourront être mis en adjudication sous peu de mois. (Observ.)

— Nous sommes à même de confirmer ce qu'annonçait le Mercure Belge, il y a deux jours, que M. Smits, directeur du commerce et de l'industrie, au ministère de l'intérieur, a donné sa démission. Nous aurions voulu pouvoir démentir cette nouvelle, car M. Smits, grâce à ses connaissances spéciales, était fort bien placé à ce poste important, et on lui trouverait difficilement un successeur. (Indép.)

verture du puits, il doit s'y trouver un trou ; car le sable tombe toujours comme s'il venait d'un entonnoir. (2)

« Quand on eut découvert ce trou, on me parla ; je dis que j'avais bon courage, que je n'avais point de mal, mais qu'il fallait aller doucement, parce qu'il me tombait toujours une pluie de sable sur la tête. Je me mis alors à couper mes habits et j'essayai de pousser, avec mon couteau, ces chiffons dans les fentes des planches qui laissaient passer le sable. Aussitôt qu'on put communiquer avec moi par le trou, je demandai à boire ; j'avais bien faim, mais j'avais encore plus soif ; j'avais déjà été réduit à boire quatre fois de mon urine dans ma main, mais cela n'avait fait qu'augmenter ma soif ; je dis de me descendre une ficelle et j'y attachai ma bourse et mes boucles d'oreilles pour qu'on les remit à ma femme ; on les retira et je fus tranquille.

« Ce n'est que le samedi soir à six heures qu'on a commencé à me descendre à boire ; treute-six heures s'étaient à peu près écoulées depuis l'éboulement ; on me donna une fiole contenant une liqueur bien bonne, qui me fit beaucoup de bien, mais la dose était trop petite. Le dimanche, on m'a envoyé du bouillon et du vin dans des chopines, mais cela ne pouvait suffire à mon appétit et il me vint dans l'idée de manger les bouchons ; les bouteilles qu'on me descen-

(2) Sa comparaison et son raisonnement étaient justes ; on découvrit bientôt ce trou ; c'est par là que l'air lui arrivait, c'est par là qu'on a pu communiquer avec lui et lui faire descendre des aliments. Cette ouverture était assez grande pour laisser passer une demi-bouteille, et c'est dans un vase de cette nature qu'on lui envoyait du bouillon, du vin, etc., etc. Cette ouverture diminua par la suite de dimension, comme il va le raconter, et cet accident qui semblait lui ôter son dernier espoir de salut ne put altérer son étonnant courage.

dit ensuite n'avaient plus de bouchons, elles étaient fermées avec des feuilles de vignes et je les ai toutes mangées aussi, car dès que je restais quelque temps sans rien prendre je me sentais mal à mon aise.

« Avez-vous été malade pendant ces quatorze jours, lui a demandé M. Bienvenu, car on a dit souvent que vous aviez mal à la tête ; on a même ajouté que vous vouliez vous tuer, vous croyant perdu ?

« Oh ! non, a répondu Dufavel ; j'ai toujours eu la certitude que je serais délivré ; j'ai eu seulement mal à la tête quand je restais trop long-temps sans nourriture. Le jeudi (7<sup>e</sup> jour), on m'a descendu du bouillon froid (3), ça m'a donné des coliques et le dévoiement, M. Chinard m'a fait alors passer des remèdes et j'ai été guéri au bout de deux jours. On m'a envoyé une fiole d'eau de Cologne, mais l'odeur en était trop forte ; elle m'a étourdi et j'ai eu encore plus mal à la tête. Il m'est aussi survenu une ampoule sur l'orteil du pied droit ; mais je l'ai ouverte avec mon couteau et je n'en ai plus souffert.

« Puisqu'on pouvait vous parler, a dit le docteur, et qu'on pouvait vous faire passer des aliments par le trou, vous deviez apercevoir le jour ?

« Non, a répondu Dufavel, le trou était bien sur ma tête ; mais il s'était formé au-dessus une espèce de galerie à travers les bois des tambours ; ce passage était en forme d'S et il aurait fallu aller de l'autre côté du puits ; c'était là que le jour venait. J'ai su cela par mon cousin qui descendait. Depuis six heures du matin jusqu'à deux heures, il me semblait bien apercevoir un point moins sombre que le reste, mais c'était bien peu de chose.

(3) C'était en l'absence du docteur Chinard qu'on avait commis cette grave infraction au régime qu'il avait prescrit pour le malade.

Puisque vous n'y voyiez pas, lui a dit M. Bienvenu, comment avez-vous pu compter les jours ?

« J'ai pu compter les jours et les nuits avec une mouche qui était dans mon trou. C'était une mouche assez grosse ; car elle bourdonnait bien fort. Le premier jour, je l'entendais venir du côté de ma tête et tourner autour de moi (à cette époque la place était encore grande et j'étais debout), quand je ne l'entendais plus ; je jugeai qu'il était nuit. Lorsqu'on vint me parler pour la première fois à deux heures du matin, le samedi, je n'entendis ma mouche que quelques heures après ; je pus savoir, par ceux qui descendaient, l'heure qu'il était, je ne m'étais pas trompé. Tous les jours suivants, la mouche venait au lever du soleil, elle se plaçait sur ma tête, sur mes mains et même sur mes lèvres. Quand elle avait pris sa ration, elle disparaissait ou cessait de se faire entendre, et elle revenait quelques moments après. Le soir je ne l'entendais plus, je savais quelle se plaçait sur mes lèvres, parce que dès que je les touchais, elle se faisait entendre en s'envolant. Ah ! que de fois j'ai dit : « Heureuse mouche, que je voudrais être comme toi pour passer par cette petite ouverture... » Sa compagnie était pour moi une grande consolation.

« Mais lui a encore demandé le docteur, car il était avide de ces renseignements si pleins d'intérêt, en voyant ou en entendant tous les jours tomber du sable, vous deviez penser que votre trou allait se combler et que vous seriez étouffé ?

« Oui, j'ai bien pensé cela. Voilà pourquoi j'ai demandé, le dimanche, un petit sac pour remonter ce sable. On me l'a descendu (un sac long et étroit) ; je le remplissais de sable, et on le remontait avec une ficelle. Le lundi ( quatre jours avant ma délivrance), on me dit de n'en plus faire monter, parce que de passage ébranlait le sable d'en haut, et qu'il en tomberait davantage ; ce dont je m'étais aussi aperçu. Dans les premiers jours, il y eut un éboulement devant moi de l'autre

**LIÈGE, LE 10 OCTOBRE.**

**TRAVAUX DU CONSEIL PROVINCIAL.**

Nous avons annoncé que désormais les travaux du conseil commencent aussitôt que l'assemblée se trouverait en nombre. C'est là une résolution à laquelle nous nous empressons d'applaudir.

La durée de la session des conseils provinciaux est très limitée; il y a donc pour ces corps une nécessité plus grande, que pour les autres, de mettre le temps à profit.

La session est d'ordinaire de quinze jours, elle peut être prolongée de huit autres; cela ferait donc vingt-trois jours. Jusqu'ici chacune des séances du conseil a été d'environ trois heures et demie. Si on continue sur le même pied, l'assemblée siégera donc, dans toute la session, pendant 80 1/2 heures.

Nous remarquons qu'à la dernière séance, l'heure de l'ouverture des travaux avait été fixée à 10 heures précises, et ce n'est que trois quarts d'heure après seulement, que l'assemblée s'est constituée. Cette perte de temps ne paraît point d'abord considérable, et bon nombre de conseillers ont peut-être pensé avoir fait preuve d'exactitude; cependant s'il en était ainsi tous les jours, si on perdait à chaque séance la même portion de temps, ce serait au bout de la session 17 heures 1/4 qui auraient été perdues, c'est-à-dire, près de cinq séances, ou plus d'un cinquième de la durée totale de la session. Ces chiffres font assez voir l'utilité de la mesure dont nous venons de parler.

On ne saurait trop insister sur la nécessité de mettre le temps à profit, attendu le peu de jours laissés aux conseils provinciaux pour traiter les importantes affaires qui leur sont confiées. Parmi les moyens les plus propres à activer leurs travaux, le meilleur est sans aucun doute d'empêcher les discussions de se prolonger outre mesure, et peut-être serait-il bon d'insérer, dans le règlement d'ordre intérieur, dont s'occupe en ce moment l'assemblée, quelque disposition qui limitât, par exemple, le nombre de fois qu'un orateur pourrait prendre la parole dans la même question. C'est là un soin qu'on a pris, dans le règlement d'ordre intérieur de la chambre des représentants et du sénat, et si le président avait toujours en la fermeté nécessaire pour le faire observer, les sessions législatives auraient été plus fécondes en résultats utiles, et nous serions peut-être, aujourd'hui, en possession de plusieurs lois impatiemment attendues.

L'adoption d'un article d'une nature semblable dans le règlement d'ordre de notre conseil provincial, ne blesserait aucunement la liberté d'opinion des membres de l'assemblée. Un orateur a toute la latitude désirable pour exprimer sa pensée quand il peut prononcer deux discours sur la même question. Dans les pays où la liberté est le mieux entendue, on a cru devoir chercher à limiter les discussions, à leur donner la forme la plus concise. Ainsi, en Angleterre, on a été jusqu'à interdire les discours écrits; bon gré mal gré, il faut improviser. On se rappelle qu'à défaut d'une semblable disposition dans le règlement de notre chambre des représentants, celle-ci a été obligée d'entendre la lecture d'un mémoire qui a occupé près de trois séances. Certes, nous sommes loin de demander une semblable prescription pour nos discussions publiques; nous débutons dans la carrière parlementaire, et il faut donner aux citoyens qui s'occupent des affaires générales tout le temps nécessaire pour se former, pour prendre les habitudes des gouvernements constitutionnels. Nous avons cité l'Angleterre pour prouver l'importance qu'on attache dans ce pays aux formes qui peuvent rendre les discussions véritablement productives.

Nous dirons toutefois que nous comptons ici plus sur le désir de bien faire qui anime le conseil, que sur le règlement. L'assemblée s'est déjà aperçue du prix du temps, et nous sommes persuadés que chacun de ses membres saura ne prendre la parole que pour faire des observations ayant une véritable valeur; que chacun cherchera à donner à sa pensée toute la concision possible; qu'on évitera enfin tout ce qui tendrait à prolonger inutilement les délibérations. Il ne faut pas oublier la maxime: « Le secret d'ennuyer est celui de tout dire »; nous ajouterons qu'il est bien souvent celui d'embrouiller les affaires les plus claires.

**CONSEIL PROVINCIAL. — Présidence de M. NAGELMACKERS.**

Addition à la séance du 8. — Plusieurs membres ont fait des observations relatives à la présentation du budget. On a demandé entre

côté du rond du puits. Le sable coulait sur mes jambes et allait couvrir la gauche qui était étendue là. Je pris une des deux planches que j'avais placées dans ma benne en descendant, je la dressai contre le puits d'où coulait le sable, et j'empêchai ainsi ce sable d'arriver jusqu'à moi; mais je l'entendais couler derrière cette planche, et quand il y en eut une certaine quantité amassée, elle en fit plier l'extrémité supérieure en forme de voûte. Dans les premiers jours de ma captivité, j'avais placé cette planche en travers sur la benne, et j'y déposais mes chopines comme sur un rayon. Quand cette planche a été pliée en arc, je n'ai plus entendu couler le sable en cet endroit et j'ai pensé qu'il était plein.

« Qu'avez-vous fait de l'autre planche, car vous en aviez deux? »  
 « Je l'ai placée derrière moi, inclinée en travers, un bord appuyé contre un cercle de tambour, et j'étais assis sur l'autre. Je la relevais un peu contre le tambour quand je voulais satisfaire aux besoins de la nature. »

« Quoique le sable fin tombât toujours, c'était en petite quantité; mais après avoir placé votre planche devant vous, vous n'avez plus eu d'éboulement? »

« Oh! si bien; j'ai eu même un mauvais moment; c'est le troisième jour avant ma sortie (le mardi) j'ai entendu tout craquer au-dessus de moi; le sable a coulé entre la terre et les planches contre lesquelles mon épaule gauche était appuyée. Alors tout a baissé de cinq ou six pouces, et ma tête a été plus pressée contre mon épaule gauche; ça n'a duré fort heureusement qu'un moment, et rien n'a bougé après. »

« Avez-vous entendu travailler autour de vous de chaque côté du puits? »

« Quand on m'a dit que les sapeurs du génie faisaient un puits derrière mon dos, j'ai dit que c'était bien, que c'était par le dos qu'il fallait me pren-

autres choses que les comptes des exercices antérieurs fussent soumis à l'examen de l'assemblée, l'impression du projet de budget et celle des comptes sommaires de 1835.

Séance du 10 octobre.

La séance, fixée à 10 heures, ne s'ouvre qu'à 10 3/4. 43 membres répondent à l'appel.

M. David, de Verviers, prête serment.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance.

M. Bellefroid a la parole pour développer sa proposition relative à la nomination d'un receveur provincial. Les fonds de la province sont maintenant perçus par les agents du gouvernement. Il résultera de l'adoption de la proposition: indépendance locale, régularité et bénéfice pour la province. Des fonds considérables ont été votés: ils sont restés sans emploi immédiat; ils auraient pu être employés utilement pour la province pendant tout le temps qu'ils sont demeurés dans les caisses de l'état. L'orateur cite, à ce sujet, les 80,000 francs votés pour le quai de halage. La loi autorise la nomination d'un receveur. Il n'occasionnera qu'une légère dépense à la province.

M. Cloes demande que la proposition de l'honorable M. Bellefroid soit renvoyée à la commission du budget — Adopté.

M. Bellefroid a la parole pour développer la proposition relative aux moyens à prendre pour concilier la durée des fonctions de conseiller avec celle de la députation des états. On sait que les conseillers sont nommés pour quatre ans; mais cependant que le conseil est renouvelé par moitié tous les deux ans; à cet effet, dans la première session, le conseil se divise en deux séries, le sort décidera laquelle des deux séries sortira la première. En substance, M. Bellefroid propose de prendre une moitié de la députation dans chacune des deux séries, de façon que la députation se trouverait renouvelée en même temps que le conseil.

M. Delfosse combat la proposition.

M. Ernst propose le renvoi à une commission.

M. Desrivaux demande si la proposition sera prise en considération, car dans la supposition de la négative, le renvoi à une commission ne pourrait avoir lieu.

M. Dubois demande que l'on renvoie purement et simplement à la commission.

Ce renvoi est ordonné.

M. Michiels propose de nommer une commission chargée de l'examen du budget.

M. Desrivaux fait observer que le règlement sera présenté demain, et probablement adopté. On pourra alors nommer régulièrement la commission.

M. Michiels pense que la discussion du règlement pourra prendre un jour encore, et que l'examen du budget est un travail long et difficile, et qu'on ne saurait le commencer trop tôt.

M. Desrivaux, on pourra discuter d'abord la partie du règlement relative à la nomination des commissions.

M. Bellefroid ne voit point d'inconvénient à nommer séance tenante une commission de finances; car dans tous les cas cette commission existera: l'assemblée ne fera que la confirmer, quand le règlement sera mis en vigueur.

Plusieurs membres émettent diverses observations, après lesquelles M. le président met aux voix la question de savoir si la nomination de la commission du budget est une affaire urgente. — L'assemblée vote pour la négative à une assez grande majorité.

M. Vandenberghe de Jehay, gouverneur, prend la parole pour déposer une proposition relative à la circonscription cantonale. Il pense que la circonscription actuelle doit être prise pour base.

M. Nagelmackers se propose de fixer l'ouverture de la séance de demain à 9 heures; adopté.

La séance est levée.

**INDUSTRIE.**

**Machine à auner et à plier.** — Le Musée des arts et métiers de Bruxelles vient de recevoir et de faire monter une machine à auner et à plier les étoffes qui faisait hier l'admiration de toutes les personnes qui ont pu la voir fonctionner. Donner une description exacte de cette machine, serait chose difficile, et nos lecteurs n'en seraient guères plus avancés. Il faut la voir. Toutefois nous pouvons donner une idée du travail qu'elle opère. L'étoffe à plier et à auner est d'abord enroulée sur un cylindre. Au moyen d'une manivelle que l'on tourne à bras, une double règle que l'on peut appeler le plieur va prendre l'étoffe, et par un mouvement de va et vient très-régulier, il l'étale parfaitement tendue sur une table horizontale, par longueurs toujours égales. Chaque extrémité de la longueur est retenue par une pince qui se lève et s'abaisse à chaque tour de manivelle pour recevoir et retenir l'étoffe, en sorte que dans l'espace d'une minute et sans trop se presser, une pièce de coton de 33 aunes peut être aunée et pliée. Un compteur adapté à la machine indique le nombre d'aunes mesurées et pliées.

Cette ingénieuse machine, indispensable à tous les grands fabricans d'étoffes d'aunage, est de l'invention de M. Josué Hellmann, de Mulhouse. Elle a été confectionnée dans les ateliers de M. Emile Kœchlin, aussi de Mulhouse. Nous pouvons féliciter la commission du Musée de cette acquisition. C'est en en faisant beaucoup de pareilles qu'elle donnera à ce bel établissement le but d'utilité publique pour lequel il a été institué.

de et qu'ils avaient choisi la bonne place. Quand ils ont commencé à travailler sur le sable (à peu près de dix pieds de profondeur), j'ai entendu le premier coup de pioche et j'ai entendu tous les autres. Comme le sable n'est pas pressé, comme il n'est pas si fin que celui dont on se sert pour les constructions, le son se communique mieux. J'ai bien aussi entendu mes camarades les puisatiers qui ont fait le puits de l'autre côté, mais je les entendais moins, le sable étant plus compact de ce côté et les veines du terrain n'étant plus les mêmes; j'ai dit alors qu'ils ne pourraient pas m'avoir, parce que devant moi le puits était comblé de planches cassées, de terre, de sable, et que, en les bougeant, on ferait tout couler sur moi.

« La veille de votre délivrance on vous a fait descendre du vin et des vivres pour vingt quatre heures. Cela vous a-t-il inspiré quelque crainte? On pensait qu'il y aurait un nouvel éboulement, et que si vous n'étiez pas étouffé, c'était encore un moyen de soulagement momentané qu'on vous procurait...? »

« Cette circonstance ne m'a point effrayé. J'ai pensé seulement que puisque l'ouverture avait diminué, on ne pouvait plus me faire passer de nourriture par là, et que si l'on m'en envoyait pour vingt-quatre heures, c'est qu'on pensait que le temps était suffisant pour arriver à l'ouverture de la galerie du génie. »

« A cette époque j'entendais parler les soldats qui travaillaient à ma délivrance. Je pouvais leur répondre, et j'entendais tomber le sable qu'ils enlevaient. Tout d'un coup, en retournant un peu la tête, j'ai aperçus la lumière; et je m'écriai de suite: Ah! je vois la chandelle. Ce moment fut bien précieux pour moi, mais je ressentis soudain un grand froid causé par le courant d'air qui s'établit, et je retirai ma tête de devant l'ouverture qu'on venait de pratiquer. »

« Le lieutenant qui était dans la galerie me dit deux fois de le re-

garder et de lui montrer ma figure par le trou. Je le fis, mais je me retirai vivement, à cause du froid que je ressentais.

« Au moment où le trou avait diminué, on avait placé une sonnette au haut de votre puits, et l'on vous avait fait passer le bout de la ficelle à laquelle elle était attachée. Pourquoi avez-vous sonné souvent quand on a ouvert la galerie, et que vous avez vu la lumière? »

« C'est toujours à cause du froid que me causait le courant d'air qu'on venait d'établir; et je priais, pour m'y soustraire, qu'on bouchât le haut du puits dans lequel je me trouvais. »

« Le lieutenant me dit alors de rester immobile, puisqu'il fallait couper les deux planches contre lesquelles j'étais appuyé, afin de pouvoir me faire pénétrer dans la galerie. Il avait peur d'un éboulement en touchant à ces planches, mais je lui dis qu'elles ne supportaient rien et qu'elles ne servaient nullement d'échaffaudage. Je me mis tout de suite de mon côté, à en couper une avec mon couteau. Cette planche était mauvaise et je la coupai facilement, quoique je fusse bien gêné et que la planche fût derrière moi, à côté de mon épaule gauche. Je dis alors au sergent de retirer un gros caillou et un morceau de cercle que j'avais déjà coupé. Ces deux objets m'auraient gêné. En m'appuyant ensuite à droite [avec la main, je pus faire un petit effort et me retourner un peu sur le côté gauche. Je cherchai à passer la tête dans la galerie, lorsqu'un sergent me saisit au-dessus des épaules et m'attira vivement à lui. Je poussai un cri: Ah! brave génie! Un nouvel effort que je tentai me fit aboucher davantage contre lui, et on me tira, enfin tout entier dans la galerie. Là on me plaça sur du foin. Tous ces braves soldats du génie s'empressèrent de me couvrir de leurs capotes par dessus la couverture qu'on m'avait préparée et bientôt je m'endormis pendant quelques instans. »

J'étais sauté à

Liège, le 9 octobre 1836.

**A MM. les Rédacteurs du POLITIQUE.**

Vous avez annoncé dans le compte rendu de la deuxième séance du conseil provincial, que l'admission de M. Télémaque Michiels a été prononcée à la presque unanimité.

Ce résultat paraît étrange au premier abord, puisque la commission chargée de la vérification des pouvoirs de la partie rurale de l'arrondissement de Liège avait à l'unanimité conclu, non pas au rejet, mais à l'ajournement.

Ce qui a engagé les membres de la commission (1) à voter contre leurs propres conclusions, c'est que des explications de nature à lever tous les doutes, ont été données dans le sein de l'assemblée.

Veillez, M. le rédacteur, recevoir mes sincères salutations.

Le rapporteur de la commission,  
 FÉLIX LHOUEUX.

(1) Billon, Richard-Lamarque, L. de Postesta, Ed. de Postesta.

**THEATRE ROYAL DE LIEGE.**

Aujourd'hui lundi 10 octobre, abonnement et entrées de faveur généralement suspendus, la première représentation de la reprise de ROBERT LE DIABLE, grand opéra en cinq actes, musique de Meyerbeer, orné de nouvelles décorations, peintes par M. Gineste et machinées par M. Haquin.

DANSE. — Acte 2. — PAS DE DEUX. — Acte 3. — DIVERTISSEMENT.

Mardi, la première représentation de CHUT, vaudeville.

**ANNONCES**

**THOMAS fils, COIFFEUR ET MARCHAND DE NOUVEAUTÉS, a l'honneur d'annoncer son**

**DÉPART POUR PARIS**

pour y faire des acquisitions de tout ce qui a paru de plus nouveau tant pour la COIFFURE que pour les ARTICLES de son MAGASIN. 186

ON DEMANDE UNE FILLE, au courant du ménage, Faubourg Hocheporte n° 761.

ON DEMANDE une DEMOISELLE DE BOUTIQUE, au fait du commerce d'aunage et d'épicerie. S'adresser chez Lambert JEHOTTE, à Herstal. 125

QUARTIER A LOUER, avec PENSION si on le désire, rue St-Jean-en-Ile, n. 793. 185

**COURS DE LANGUE ANGLAISE.**

M. J. TILL (natif de Londres), professeur de langue et de littérature anglaise au collège de Liège, prévient les habitants de la ville, que c'est son intention d'ouvrir incessamment un cours d'anglais qui aura lieu chez lui le mardi, jeudi et samedi, de sept à huit heures du soir.

L'abonnement est de dix francs par mois payable d'avance.

On s'inscrit chez le professeur, rue de la Cathédrale n° 2.

Un cours de littérature et de conversation anglaise s'ouvrira lundi le dix sept à sept heures du soir. 182

**A LOUER**

Pour le 1<sup>er</sup> mars prochain DEUX MAISONS avec jardins, n° 100 et 102, situées à Grivegnée, près la Bonne Femme.

Pour le 24 décembre prochain UNE MAISON, rue du Vert Bois, n° 332.

Pour entrer de suite, au besoin, UNE MAISON, rue du Vert Bois, n° 339.

S'adresser rue du Pont, au Cœur d'Or, n° 923. 188

**BELLE VENTE DE RASPE ET BALIVEAUX.**

Le 20 octobre 1836, à 10 heures du matin, M. le baron DE ROSEN du Font-Baré, rentier à Lamotte, fera vendre à l'enchère en la demeure du sieur MARIE, cabaretier près de la chapelle de Rausa : 10 boniers 2 verges grandes de raspe, de toute essence, divisés en 10 portions, croissant dans son bois de Fagne-Rausa, près de Lapape, commune d'Amay, rive droite.

Cette raspe, âgée de 18 ans, contient presque tous étançons et forme la plus belle raspe des environs. Aussitôt après la vente de raspe, on se rendra dans ledit bois de Fagne-Rausa pour y vendre les baliveaux croissant sur les coupes dont le taillis a été vendu les années précédentes.

A CRÉDIT.

15

**VENTE DE MEUBLES APRÈS DÉCÈS.**

MERCREDI prochain, 12 octobre, à neuf heures du matin et le même jour à deux heures de relevée, M. DE BEFFE, VENDRA au n° 652 rue St-Etienne, un BEAU MOBILIER, consistant en tables à coulisses et autres, secrétaire, commode, bois de lit, chaises bourées, le tout en acajou. Linges, miroirs, batteries de cuisine, porcelaine, literies, un beau poêle ouvert et autres objets trop longs à détailler.

ARGENT COMPTANT.

176

M. DUSART, notaire à Liège, fait savoir que le 13 octobre 1836, à 10 heures du matin LE BUREAU CENTRAL DE BIENFAISANCE DE LA VILLE DE LIÈGE, fera vendre en deux lots, dans la salle de ses séances rue Vinave d'Ile n° 42 en cette ville,

**LA MAISON**

connue sous le nom de MAISON DES PAUVRES EN ILE, située à Liège, rue Vinave d'Ile, n° 42, susdit.

Le 1<sup>er</sup> lot, a une façade de 6 mètres 20 centimètres, une superficie de 119 mètres 4 centimètres et joint à Mad. Neuville;

Et le second a une façade de 7 mètres 50 centimètres, une superficie de 380 mètres 5 centimètres et joint à M. Mineur;

La mise à prix du 1<sup>er</sup> lot est de 17,000 frs, et celui du second, de 33,000 frs.

S'adresser, pour prendre connaissance du plan et des conditions de la vente, tant en l'étude dudit notaire, qu'au local des pauvres en Ile.

73

**AVIS.**

Il sera procédé le 22 octobre prochain, à midi, au ministère de la guerre, à Bruxelles, à l'adjudication de la fourniture des objets d'habillement et d'équipement ci-après désignés, nécessaires aux corps de l'armée, pendant l'exercice 1837, à faire confectionner dans la maison de détection de Vilvorde, savoir :

- 1er. lot. Schakoterie.
- 2me. lot. Passenterie en laine et en fil.
- 3me. lot. Broses et peignes.

Les cahiers des charges et conditions auxquelles cette adjudication aura lieu, est déposé au bureau militaire de l'administration provinciale, où il pourra en être pris connaissance.

A Liège, le 7 octobre 1836.

**ÉTABLISSEMENT INDUSTRIEL A VENDRE.**

M. HERMANS fera vendre par le ministère de M. DUSART, notaire, en son étude, rue Féronstrée à Liège, le LUNDI 17 octobre 1836, à 3 heures de relevée, un BEL ÉTABLISSEMENT SITUÉ A BAGATELLE, commune D'ARGENTEAU-SAROLAY, au bord et rive droite de la Meuse, à 2 lieues de Liège et à une lieue de Visé, composé d'une maison d'habitation avec beaux jardins anglais, légumes, prairies et bosquets en une seule pièce d'une contenance de trois hectares 35 ares 61 centiares, et de grands bâtiments servant 1° à une féculerie munie d'un manège, d'un moulin à raper les pommes de terre, de grands bacs, cuves et de tous les ustensiles nécessaires pour une grande amidonnerie;

2° A une distillerie d'eau de vie de féculé, montée dans le genre le plus moderne, meublée d'une chaudière à vapeur pour la décomposition; de deux alambics de onze hectolitres chacun avec leurs appareils distillatoires doubles et perfectionnés, composés chacun d'une capacité de cinq hectolitres, surmontés d'une colonne à plateaux (avec lesquels appareils on distille ou rectifie quelle que soit l'espèce des matières spiritueuses on obtient par une seconde distillation ou une première rectification, depuis le commencement de l'opération jusqu'à la fin, un esprit pur de trente-six degrés de France), avec tous leurs robinets de communication, tuyaux ascendants et descendants serpentins, etc.; le tout en cuivre rouge, des pompes foulantes, cuves de fermentation de 33 hectolitres, citerne et autres pièces servant à l'usage général de la fabrique.

On pourrait avec avantage y réunir la fabrication de sucre de betteraves. Les bâtiments sont aussi propres à tous autres genres d'industrie.

La situation est riante, pittoresque, agréable et avantageuse.

S'adresser au notaire DUSART.

96

**VENTE CONSIDÉRABLE DE FUTAIES, DE SAPINS et CHENES, de la plus belle venue.**

Lundi et mardi, 24 et 25 octobre 1836 et le mercredi suivant, s'il y a lieu, chaque jour à 10 heures du matin, M. LE BARON ROBERT DE SELYS DE FANSON fera procéder, dans ses propriétés d'Opoeteren, Rothem et Necroeteren, entre Hasselt et Maeseyck, à 2 lieues de cette dernière ville et par le ministère du notaire SERVAIS, de Liège, à la vente publique et par portions, d'une très forte masse de sapins, dont l'élevation et la grosseur sont vraiment extraordinaires.

L'on vendra, en même temps, une quantité de marchés de beaux chênes, également en pleine futaie.

L'exploitation, comme le transport des bois à vendre, s'effectuera facilement et à peu de frais : ils ne sont situés, qu'à la distance d'une demi-lieue du canal de Bois-le-Duc, et l'on sait que ce canal va être rendu à la navigation et communiquer de nouveau avec la Meuse, au moyen de la prise d'eau, établie dans les environs de Hook.

La proximité du camp de Beverloo est encore une circonstance très favorable à l'écoulement des produits de cette nature.

La vente se fera sur les lieux mêmes et à six mois, ou un an de crédit, au gré des acheteurs.

S'adresser au notaire SERVAIS, pour renseignements plus amples.

184

Des APPRENTIS peuvent se présenter au bureau de cette feuille.

**GOVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LIÈGE.**

**DEMANDE EN CONCESSION**

DE

**MINES DE CUIVRE, PLOMB, FER ET HOUILLE.**

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 3 octobre 1836, sous le n° 1462 du répertoire particulier, le sieur Auguste Vanden Bogarde, domicilié à Ypres, Flandre-Occidentale, tant en son nom, que comme représentant la société dite pour l'exploitation générale des mines en Belgique, a demandé la concession des mines de cuivre, plomb, fer et houille gisantes sous des terrains d'une étendue superficielle de quatre cent soixante-onze hectares d'un aré vingt-cinq centiares, dépendans de la commune d'Ocquier, et dont la délimitation a été indiquée ainsi qu'il suit :

Au Sud, partant d'une borne faisant angle et la limite des communes d'Ocquier, province de Liège et de Borlon, province de Luxembourg; en suivant sur une ligne longue de deux mille deux cent soixante mètres, les sinuosités du ruisseau dit Dambe, encore limite séparatoire des provinces de Liège et Luxembourg et des communes d'Ocquier et de Borlon, au point B aboutissant à la section Damas.

A l'Est, de ce point par une ligne longue de deux mille cent soixante quinze mètres au point C, Tilleul dit de Malot au chemin d'Ocquier à Pontot.

Au Nord, de ce point par une ligne longue de quinze cent et huit mètres, passant par la borne dite Pierre au Loup, au point D qui fait angle et limite aux communes de Clavier et Ocquier.

A l'Ouest, de ce point par une ligne droite longue de quinze cent quatre-vingt-sept mètres au point E, et par une ligne courbe longue de deux cent douze mètres au point d'intersection F faisant angle et limite aux mêmes communes et plus à celle de Bonsin, province de Namur; de ce point par une ligne longue de cent soixante-neuf mètres au point G, ne limitant plus que les communes d'Ocquier et de Bonsin; de ce point par une ligne longue de sept cent soixante-trois mètres au point H, borné au bois dit Bougnalot, et enfin par une ligne droite longue de trois cent soixante-un mètres encore séparatoire entre les communes d'Ocquier et de Boncin, au point de départ A.

Le pétitionnaire offre aux propriétaires une indemnité de vingt-cinq centimes par hectare.

La députation des états de la province de Liège, en exécution de la loi du 21 avril 1810 et de l'arrêté royal du 18 septembre 1818, et d'après la dépêche ministérielle du 11 juillet 1820, Arrête :

1° Les collèges des bourgmestres et échevins des villes de Liège, Bruges et Huy, et de la commune d'Ocquier, feront afficher pendant quatre mois consécutifs la demande en concession ci-dessus analysée; ils feront aussi publier cette demande chaque dimanche à l'issue de l'office, devant la porte de la maison commune et de l'église paroissiale.

2° Les oppositions et les demandes en concurrence seront admises devant nous jusqu'au dernier jour du 4<sup>e</sup> mois de publication; il pourra être pris au bureau des mines de l'administration provinciale, plus ample connaissance de la demande dont il s'agit.

3° Immédiatement après l'expiration du 4<sup>e</sup> mois, les autorités susnommées nous adresseront les certificats constatant les publications et affiches, ainsi que les oppositions qui pourront leur être parvenues.

Le présent sera inséré dans deux des journaux de la province et expédié aux collèges prédésignés.

En séance à Liège, le 5 octobre 1836.

Présens: Messieurs baron Vandestein, gouverneur président; Boussermat; Bellefroid; Waltery; baron de Lamberts; de Colard-Trouillet; et F. N. J. Warzée, greffier des états, qui ont signé à la minute.

Pour expédition conforme :

Le greffier des états de la province de Liège; F. N. J. WARZÉE.

**AVIS. -- ARPENTEURS.**

Le gouverneur de la province de Liège, porte à la connaissance des personnes qui ont l'intention de subir l'examen requis pour pouvoir exercer la profession d'arpenteur, que la commission instituée par l'arrêté du 31 juillet 1835, pour procéder à l'examen de ces candidats, se réunira à l'hôtel du gouvernement, rue Agimont à Liège, le 17 octobre prochain, à dix heures du matin.

A Liège, le 22 septembre 1836.

Baron VANDESTEEN.

**BOURSES.**

PARIS, LE 8 OCTOBRE.

Cinq pour cent . . .	105 75	Esp. D. diff. s. int.	00 00
Trois pour cent . . .	78 65	• Di. pas. s. int.	7 1/2
Napl. Cert. Falc. . .	98 05	Belg. Emp. 1831	100 00
Esp. D. ac. 5 p. c. J		Banque de Belg. .	000 00
1 <sup>er</sup> nov. . . . .	25 3/4		

LONDRES, LE 7 OCTOBRE.

3 <sup>e</sup> c. consolidés . . .	88 3/4	Espagne. Cortès . .	25 1/2
Bel. em. 1832 C. D.	102 00	Différés . . . . .	10 3/4
Holl. Dette active . .	53 1/4	Passives . . . . .	7 3/4
Portugais, 5 p. c. . .	51 00	Russie . . . . .	000 00
Id. 3 p. c. . . . .	33 1/2	Brsil. Emp. 1834 . .	80 00

AMSTERDAM, LE 8 OCTOBRE.

Holl. Dette active . .	101 3/4	Inscr. au gr. livr.	64 3/4
Dito 2 1/2 . . . . .	53 1/8	Certifi. à Amst. . .	94 00
Différés . . . . .	0 00	Pologne. L. n. 500f.	000 00
Billet de change . . .	22 5/16	Lots de Rd. 50 f.	108 00
Syndic. d'amort. . . .	95 3/4	Espagne. E. Ard.	24 9/16
• 3 1/2 . . . . .	77 1/4	Dito grd . . . . .	00 00
Soc. de comm. P.-B . .	176 3/4	Dette différ. anc.	0 00
• nouvelle . . . . .	103 00	• nouv.	0 00
Russie, H. et C. 5 . . .	104 00	• passive.	0 00
• 1829, 5 . . . . .	104 1/8	Autriche. Métal. 5.	98 5/8

ANVERS, LE 8 OCTOBRE.

ANVERS. Det. activ.	105 0/0	PNAPLES. Cert. Falc.	90 1/2	P
• Det. différ.	44 0/0	ÉTAT-RO. Lev. 1832.	00 00	P
Emp. de 48 mill.	400	• An. 1834.	400	P
HOLL. Dette active.	00			
Rente rembours.	97 1/4			
Autriche. Métall.	102 0/0			
Lots de fl. 100 . . .	000 00			
• de fl. 250 . . . .	417	Amst. c. jours . . .	58 7/8	P
• de fl. 500 . . . .	680 00	Rotterd. Idem . . .	58 7/8	P
PELOC. Lots fl. 300 . .	113 0/0	Paris, Idem . . . .	48 7/8	P
• fl. 500 . . . . .	143 0/0	• 2 mois . . . . .	fl. 3 1/4	P
BRÉSIL. E. à L. 1824 . .	43 0/0	Lond. pr. Estr. c. j.	39 1/2	A
BRÉSIL. E. à L. 1824 . .	43 0/0	• 2 mois . . . . .	39 1/2	A
BRÉSIL. E. à L. 1824 . .	43 0/0	Ham. pr. 40 Hb. c. j.	35 3/16	A
BRÉSIL. E. à L. 1824 . .	43 0/0	• 2 mois . . . . .	34 15/16	A
BRÉSIL. E. à L. 1824 . .	43 0/0	Bruxelles et Gand.	114 p. c. perte.	
BRÉSIL. E. à L. 1824 . .	43 0/0			
BRÉSIL. E. à L. 1824 . .	43 0/0			

**RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 8 OCTOBRE 1836.**

Notre bourse a été faible en fonds espagnols aujourd'hui. Ardoins ouvert 23 5/8 3/4 7/8 24 le 1/8 1/4 3/8 1/4 1/8 24 23 3/4 7/8 et reste cours au comptant.

DU 9.

On n'a pour ainsi dire pas fait d'affaires aujourd'hui; ardoins 23 3/4 argent à quelques jours et 24 argent à demain.

BRUXELLES, LE 8 OCTOBRE.

Dette active . . . . .	53 1/2	P	Fourn. des Vennes . .	440 00	P
Emp. R. fin cour.	100 et P	Chatelinau . . . . .	446 00		
Emp. de 30 mill.	92 5/8	A	St-Léonard . . . . .	444 00	A
Emp. de 48 mill.	100 00	A	Verreries Charleroi	120 00	A
Act. Société Gén.	805 00	A	Espérance . . . . .	124 00	
So. de Com. de cv.	142 1/2		Brasseries . . . . .	108 00	A
Ban. de Belgique.	425 00	P	Librairies . . . . .	120 00	P
So. du c. de S.-O.	110 00	P	Dette active. Hol.	53 1/4	
S. Hauts-Four . . . .	149 1/2		Synd. d'amort. . . .	00	
Banq. fonc. . . . .	101 3/4	P	Lost. r. av. coup.	00 00	
S. du Cha. Flenu.	146 00		• inscrip. . . . .	96 3/4	P
Wisme-Hornu . . . .	106 00	A	Métalliques . . . . .	101 1/8	A
Sclessin . . . . .	130		Naples . . . . .	90 1/2	
Société nationale.	134 00	P	Emp. Ard. 1835 . .	24 00	P
Levant de Flenu.	113 00	P	D. différée . . . . .	10 00	P
Charb. d'Ougrée . . .	118 00	A	Id. 1835 . . . . .	0 00	
Sars-Longchamps . . .	118 00	P	Brésil Rotsch . . . .	83 1/4	P
Chem. de fer . . . . .	103 1/4		Rome . . . . .	99 1/4	P

VIENNE, LE 30 SEPTEMBRE.

Métalliques, 402 3/8. — Actions de la banque, 1317 0/0.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 8 OCTOBRE.

Le schooner anglais Scepter, v. de St. Domingue, ch. de café et bois de teinture. — Le schooner danois Twee Gezusters, v. de New-York, ch. de café, thé et potasse. — Le brick belge Gebroeders, v. de Liverpool, ch. de sel et coton. — Le pleyt belge deux Amis, v. de Rotterdam, ch. de bois et fer.

PLACE D'ANVERS, LE 8 OCTOBRE.

VENTES.

Café. — Il s'est traité de 552 balles St. Domingue, à 32 cents; 100 dito Batavia à 32 1/4 cents.

Sucre brut. — Point d'affaires à signaler.

Sucre raffiné. — Sans transactions d'importance à signaler.

VENTE PUBLIQUE.

Sucre. — L'heure avancée à laquelle a eu lieu hier la vente des 792 caisses Havane blond ne nous a pas permis d'en donner exactement le résultat. Nous le reproduisons aujourd'hui. 672 caisses Havane blond ont été adjugées de frs. 30 à 47 1/2 suivant qualité.

H. LIGNAC, Impr. du Journal n° 622, rue du Pot-d'Or, à Liège.